



8 MARS 2022

EN GREVE POUR L'EGALITE DANS TOUS LES LIEUX DE TRAVAIL

RASSEMBLEMENT à BOURGES

11 HEURES - devant l'ancienne Maison de la Culture

Le 8 mars, ce n'est pas la Saint Valentin ou la fête des mères, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le moment de se mobiliser pour gagner enfin l'égalité. Et c'est indispensable parce que nous en sommes très loin, notamment au travail : les femmes gagnent en moyenne toujours 28,7 % de salaire en moins. Chaque jour, c'est comme si nous arrêtions d'être payées à 15 h 40.

Le 8 mars, à quelques semaines de l'élection présidentielle, nous voulons une déferlante pour l'égalité. Nous voulons montrer à toutes les candidates et candidats que nous ne lâcherons rien, dans la rue comme dans les urnes.

Nous voulons

L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE

◆ La revalorisation des métiers féminisés

Les métiers du soin et du lien, dans lesquels les femmes sont concentrées, sont dévalorisés et sous-payés. Pourquoi ? Parce que soigner, aider, accompagner, assister, servir, éduquer, etc. sont considérés comme des qualités « naturelles » pour les femmes. Pourtant, il s'agit de l'exercice de qualifications acquises : on ne naît pas patiente, à l'écoute, polyvalente, minutieuse ou organisée, on l'apprend, notamment dans le cadre professionnel !

50 ANS ET TOUJOURS PAS APPLIQUÉE

Nous fêtons cette année les 50 ans de la loi qui impose non seulement un salaire égal pour un travail égal, mais aussi un salaire égal pour un travail de **valeur** égale. Autrement dit, la loi impose de comparer des métiers différents mais de **valeur** égale, pour garantir une égale rémunération, avec 4 critères : le diplôme, l'expérience acquise, les responsabilités et la charge physique et nerveuse. Les employeurs qui discriminent et ne respectent pas la loi doivent être sanctionnés !

◆ La fin des temps partiels imposés et de la précarité

80 % des salarié(e)s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail le soir, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes). Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, une surcotisation patronale retraite sur les emplois à temps partiel, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs.

DU TEMPS

Les femmes assument toujours 75 % des tâches domestiques et responsabilités familiales et jonglent avec les doubles journées.

Nous voulons :

- la même durée pour le congé paternité/maternité post-naissance pour une coparentalité réelle ;

- des jours enfants malades rémunérés, y compris pour les salarié(e)s en télétravail ; la réduction du temps de travail pour permettre à toutes et tous de travailler en ayant du temps pour leurs proches et pour eux ;
- la mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Pas question de spéculer sur nos proches !

DU RESPECT. VIOLENCES ET SEXISME AU TRAVAIL : STOP !

Ouvrières, employées ou cadres, nous sommes toutes confrontées aux violences sexistes et sexuelles dans notre travail qui ont pour conséquence de remettre en cause notre professionnalisme, de nous assigner à une position d'infériorité, à des tâches subalternes. Trop souvent, c'est la victime qui est sanctionnée, déplacée ou licenciée, pas l'agresseur.

INDEX ÉGALITÉ SALARIALE : STOP À L'HYPOCRISIE

Comment expliquer que 99,9 % des entreprises aient obtenu une bonne note, les exonérant de sanction, alors que les femmes gagnent en moyenne 28,7 % de moins que les hommes ? Parce que l'index égalité salariale comporte des biais qui invisibilisent les inégalités. Et qu'il n'y a aucune transparence : les syndicats et l'Inspection du travail ne peuvent pas vérifier le calcul de l'employeur. La CGT exige qu'il soit modifié au plus vite !

Nous voulons :

- des sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention ni de dispositif interne de signalement (comme ce que la CGT a obtenu à TF1) ;
- la formation de tous les RH, managers, représentants du personnel, et la sensibilisation de tous les salarié(e)s (à l'image de ce que la CGT a obtenu à la Tour Eiffel ou à la Caisse nationale des allocations familiales) ;
- la protection des victimes, y compris de violences conjugales : interdiction de licenciement, droits à absences rémunérées, à mobilité géographique ou fonctionnelle choisie (comme ce que la CGT a gagné à EDF) ;
- augmentation du nombre de référent(e)s harcèlement/violences et de leurs moyens (gagné à la SNCF par la CGT).

Partout dans le monde, les femmes se mobilisent et de plus en plus d'hommes refusent d'être enfermés dans des rôles stéréotypés et aspirent à sortir des rapports de domination. Le 8 mars, syndicats et associations féministes appellent à la grève et à la manifestation pour exiger l'égalité, au travail comme dans la vie.

Le 8 mars, faisons grève, manifestons et débrayons.

Toutes les infos sur :
egalite-professionnelle.cgt.fr

Le 14/02/2022



Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise